



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 048 253 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.11.2000 Bulletin 2000/44

(51) Int Cl.7: **A47G 33/06**

(21) Numéro de dépôt: **00401120.1**

(22) Date de dépôt: **21.04.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Hennequin, Michel**
La Chair aux Gens, 77320 Jouy sur Morin (FR)

(74) Mandataire: **Boutin, Antoine**
Cabinet Tony-Durand,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(30) Priorité: **26.04.1999 FR 9905271**

(71) Demandeur: **Financiere du Morin**
77320 Jouy sur Morin (FR)

(54) **Structure tridimensionnelle porteuse de décors apte à être fixée sur un mât, ou analogue**

(57) Une structure tridimensionnelle porteuse de décors apte à être fixée sur un mât, pylône, candélabre ou analogue caractérisée en ce qu'elle est constituée en deux parties symétriques, chaque partie comportant sur sa face interne un fourreau (8) de réception d'une équerre coulissante (11) dont l'une des branches (12) vient se loger dans le manchon (15) d'une platine (16), tandis que l'autre branche (13) peut être engagée et fixée dans ledit fourreau (8), des évidements étant prévus dans chaque partie pour le passage du mât.

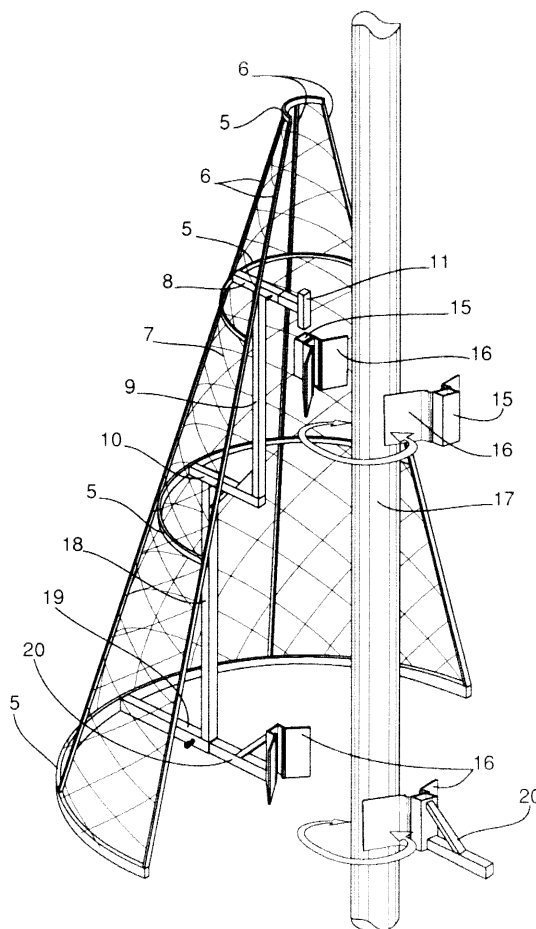


FIG. 6

EP 1 048 253 A1

Description

[0001] L'invention concerne la fixation de décors sur mâts ou candélabres du type de ceux qui sont généralement utilisés dans les zones commerciales pendant les périodes promotionnelles ou les périodes de fêtes.

[0002] Il est usuel, principalement lors des l'êtes de fin d'année, d'utiliser les mâts ou candélabres comme supports de décorations, lumineuses ou autres, symboliques de la période de Noël. Il est également usuel que les mâts ou poteaux d'éclairage que l'on trouve sur les aires de stationnement des magasins à grande surface, servent de support à des décors ou des panneaux promotionnels.

[0003] Etant donné que la section et le diamètre des profilés constitutifs de ces mâts et candélabres sont très divers, on utilise généralement comme moyen de fixation de ces décors des platines assemblées au mât ou au candélabre à l'aide de colliers de serrage, pour pouvoir être enlevées en fin de période d'utilisation, les décorations spécifiques venant se fixer sur lesdites platines, généralement par vissage.

[0004] La forme des platines adaptatrices permet leur fixation sur une importante variété de mâts ou candélabres (poteaux de sections cylindriques, coniques ou polygonales de diamètres différents). Une vue en perspective d'une platine usuelle 1 est représentée sur la figure 1 annexée à la présente description. La figure 2 montre la fixation de la platine 1 sur un mât 2, par des colliers 3 et la fixation sur cette platine d'une patte de support 4 pour le décor (non visible).

[0005] Jusqu'à présent, on fixe à l'aide de ces platines des éléments de décors plats qui représentent des sapins, des bougies, des étoiles et autres motifs variés pour des décorations diverses.

[0006] Cependant, ce système de montage n'est pas prévu pour la fixation de décors constitués par des volumes fermés centrés sur les mâts ou candélabres tels que des cubes, des cylindres, des cônes ou tout autre forme géométrique à trois dimensions.

[0007] La présente invention a pour but de procurer un dispositif qui permette par des moyens simples et sûrs, d'utiliser les platines et colliers de fixation du commerce pour monter sur des mâts, piliers ou candélabres de dimensions et profils variables, des structures de décoration en trois dimensions centrées sur l'axe desdits mâts, piliers ou candélabres.

[0008] Selon l'invention, la structure de décoration est constituée en deux parties symétriques, chaque partie comportant chacune sur sa face interne un fourreau de réception pour une équerre coulissante, dont l'une des branches vient se fixer sur une platine, tandis que l'autre peut être engagée et fixée dans le fourreau sur une longueur réglable, des évidements haut et bas étant prévus dans chaque partie pour le passage du mât, poteau ou candélabre sur lequel elle est montée.

[0009] Par ces moyens on obtient un système de fixation extrêmement simple et sûr, facile à fabriquer et à

monter, qui permet d'utiliser les mâts, poteaux et candélabres d'éclairage et/ou de publicité que l'on trouve dans les zones commerciales et sur leurs aires de stationnement comme supports de décorations en volume d'une grande variété.

[0010] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation non limitatif, illustré par les dessins annexés sur lesquels :

- La figure 3 est une vue schématique en coupe d'une structure en demi-cône pour la réalisation d'un cône symbolisant un sapin de Noël.
- La figure 4 est une vue schématique de profil d'une équerre de montage selon l'invention.
- La figure 5 est une vue en coupe d'une platine modifiée pour coopérer avec l'équerre de la figure 4.
- La figure 6 est une vue schématique éclatée montrant le montage du demi-cône de la figure 3 sur un mât.

[0011] La structure en demi-cône représentée à la figure 3 est destinée à être combinée avec une structure symétrique pour former un cône complet fixé autour d'un mât, poteau ou candélabre et être habillé de frises, de guirlandes et/ou de décors variés afin de symboliser un arbre de Noël illuminé.

[0012] Chaque demi-cône est constitué par des couples en demi-cercle 5, étagés concentriquement et reliés entre eux par des longerons verticaux 6, pour former une ossature sur laquelle est fixée et mise en forme une feuille d'accrochage 7.

[0013] Dans l'exemple représenté, on a utilisé quatre couples 5 et la feuille d'accrochage 7 est constituée par un treillis métallique à mailles larges, mais ces dispositions peuvent varier.

[0014] A l'intérieur des demi-cônes ainsi constitués, sur un couple intermédiaire, en l'espèce le deuxième couple à partir du sommet de la structure est fixé un fourreau 8 disposé radialement vers l'intérieur en direction de l'axe longitudinal médian de la structure et sensiblement au milieu du périmètre du demi-cercle du couple correspondant 5. Ce fourreau 8 est en outre étayé par une jambe verticale 9 qui prend appui sur une console 10 fixée sur le couple 5 immédiatement inférieur.

[0015] Le fourreau 8 sert de support de coulissement à l'équerre de réglage 11 qui sera décrite plus loin en relation avec la figure 4.

[0016] Le fourreau 8 est équipé de moyens d'arrêt, non représentés, tels qu'un boulon de serrage, une clavette, une goupille, etc..., qui permettent de fixer en position l'équerre de réglage.

[0017] L'équerre de réglage 11 (figure 4) est constituée de deux tubes agencés en T 12 et 13, l'assemblage étant raidi par une entretoise 14. La section du tube 13

est adaptée à celle du fourreau 8.

[0018] Le tube 12 de l'équerre est destiné à venir s'engager dans le manchon récepteur 15, soudé sur le dos de la platine 16 (figure 5).

[0019] La longueur du tube 12 de l'équerre 11 est adaptée en fonction de la distance séparant le couple 5 qui porte le fourreau 8 de l'axe longitudinal du demi-cône.

[0020] Comme on le voit schématiquement sur la figure 6, à l'aide de deux demi-cônes comme ci-dessus, de deux équerres et de deux platines, on peut monter de façon très rapide et simple, un support de cône autour d'un poteau, pylône, mât ou candélabre de la manière suivante :

[0021] Les deux platines 16 auront d'abord été mises en place et fixées à hauteur adéquate sur le mât 17 au moyen de colliers de serrage classiques ou tout autre moyen approprié, leurs manchons 15 respectifs étant diamétralement opposés vers l'extérieur.

[0022] Les deux équerres de réglage 11 auront ensuite été engagées par leur tube 13 dans les fourreaux 8 correspondants de chacune des deux structures en demi-cône et fixées provisoirement dans lesdits fourreaux.

[0023] Il suffit alors d'engager le tube 12 de chaque équerre 11 dans un manchon 15 d'une platine 16, de faire coulisser les deux demi-cônes l'un vers l'autre jusqu'à ce que leurs longerons 6 viennent en contact et de fixer cette position à l'aide de moyens d'arrêt portés par les manchons 8.

[0024] Sur les figures 3 et 6, on voit que pour assurer la stabilité et la sécurité de l'ensemble, on a disposé une deuxième jambe verticale 18 prenant appui sur une console 19 fixée sur le couple inférieur 5 du demi-cône et qui relie ladite console 19 à la console 10. La console 19 est constituée d'un tube qui peut recevoir le tube d'une équerre 20 fixée sur une platine 16. Des moyens d'arrêt permettent de fixer la position relative de l'équerre 20 et de la console 19. Les platines 16 sont fixées au mât 17 par des colliers de serrage ou tout autre moyen convenable.

[0025] Le treillis métallique formant la feuille d'accrochage 7 peut être garni de matériaux décoratifs tels que des guirlandes, guirlandes lumineuses, feuillages naturels ou artificiels, sujets, motifs, compositions publicitaires, informatives ou autres.

[0026] Les couples 5 haut et bas des structures en demi-cône définissent des évidements pour le passage du mât 17.

[0027] Dans l'exemple représenté, on a décrit une structure en cône, réalisée à partir de deux demi-cônes, pour symboliser la forme d'un sapin de Noël. Cependant, sans sortir du cadre de l'invention, on pourra obtenir des structures porteuses de décors de toute forme tridimensionnelle souhaitée aptes à être fixées sur un mât, un pylône, un candélabre ou analogue. Les évidements de passage du mât seront disposés selon l'axe vertical médian de la structure en position de service.

Revendications

1. Structure tridimensionnelle porteuse de décors apte à être fixée sur un mât, pylône, candélabre ou analogue caractérisée en ce qu'elle est constituée en deux parties symétriques, chaque partie comportant sur sa face interne un fourreau (8) de réception d'une équerre coulissante (11) dont l'une des branches (12) vient se loger dans le manchon (15) d'une platine (16), tandis que l'autre branche (13) peut être engagée et fixée dans ledit fourreau (8), des évidements étant prévus dans chaque partie pour le passage du mât.
2. Structure porteuse de décors caractérisée en ce que le fourreau (8) est fixé sur un couple (5) délimitant le contour d'une partie de la structure.
3. Structure selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que chaque partie est formée d'une ossature de couples (5) reliés par des longerons (6).
4. Structure selon la revendication 3, caractérisée en ce que sur l'ossature est fixée une feuille d'accrochage (7).
5. Structure selon la revendication 4, caractérisée en ce que la feuille d'accrochage (7) est en treillis métallique.
6. Structure selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le fourreau (8) est supporté par une jambe (9) prenant appui sur une console (10).
7. Structure selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que chaque partie comporte une console additionnelle (19) coopérant avec une équerre (20) fixée sur une platine (16).

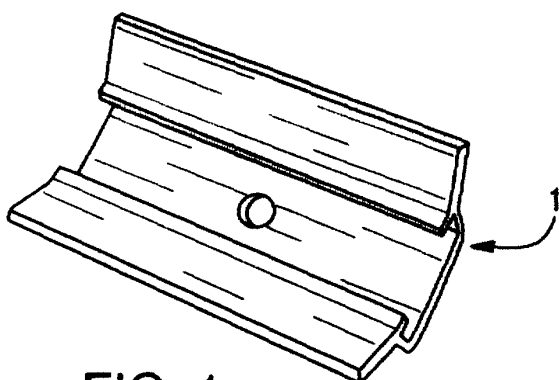


FIG. 1

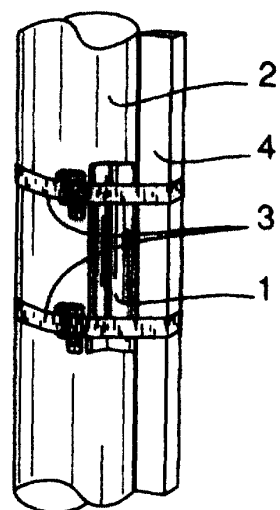


FIG. 2

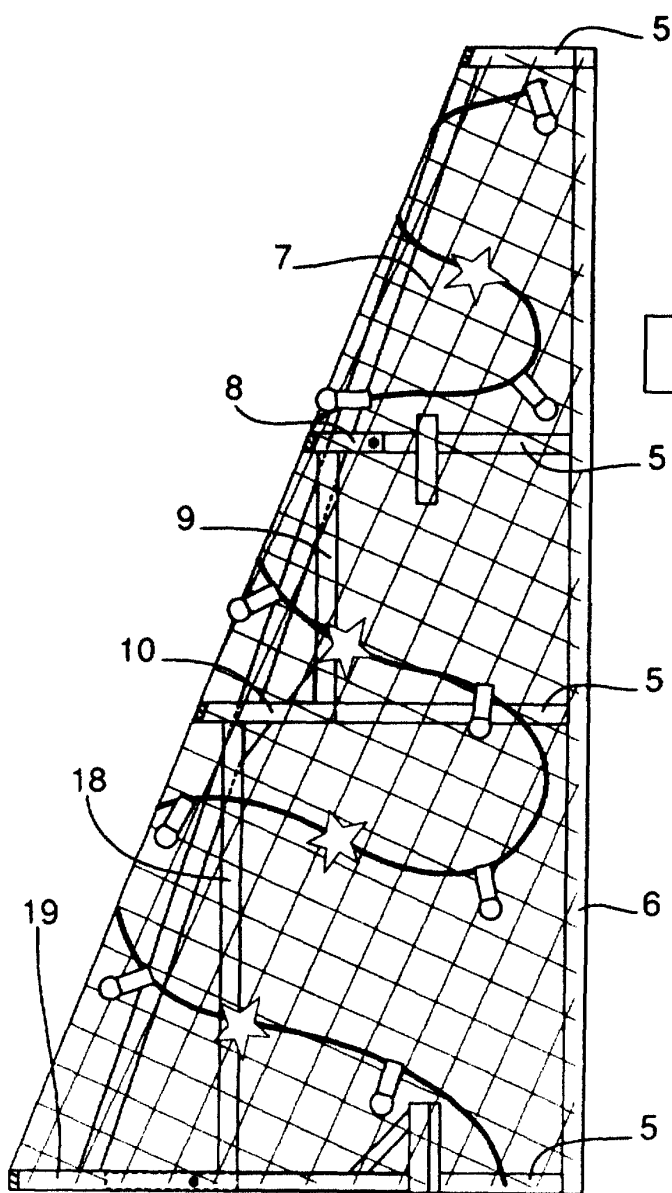


FIG. 3

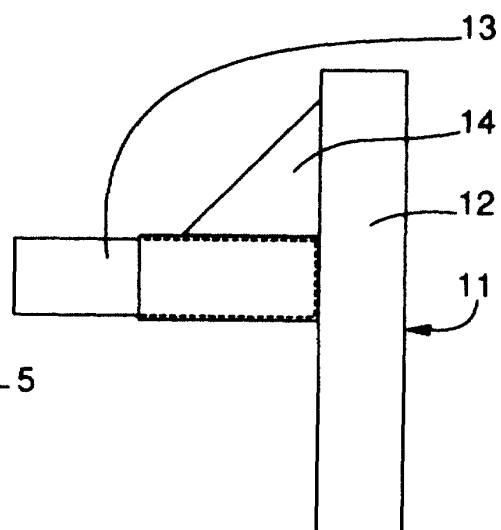


FIG. 4

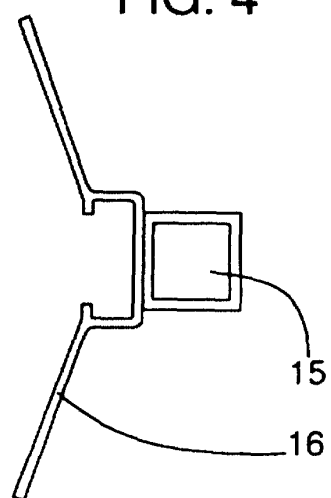


FIG. 5

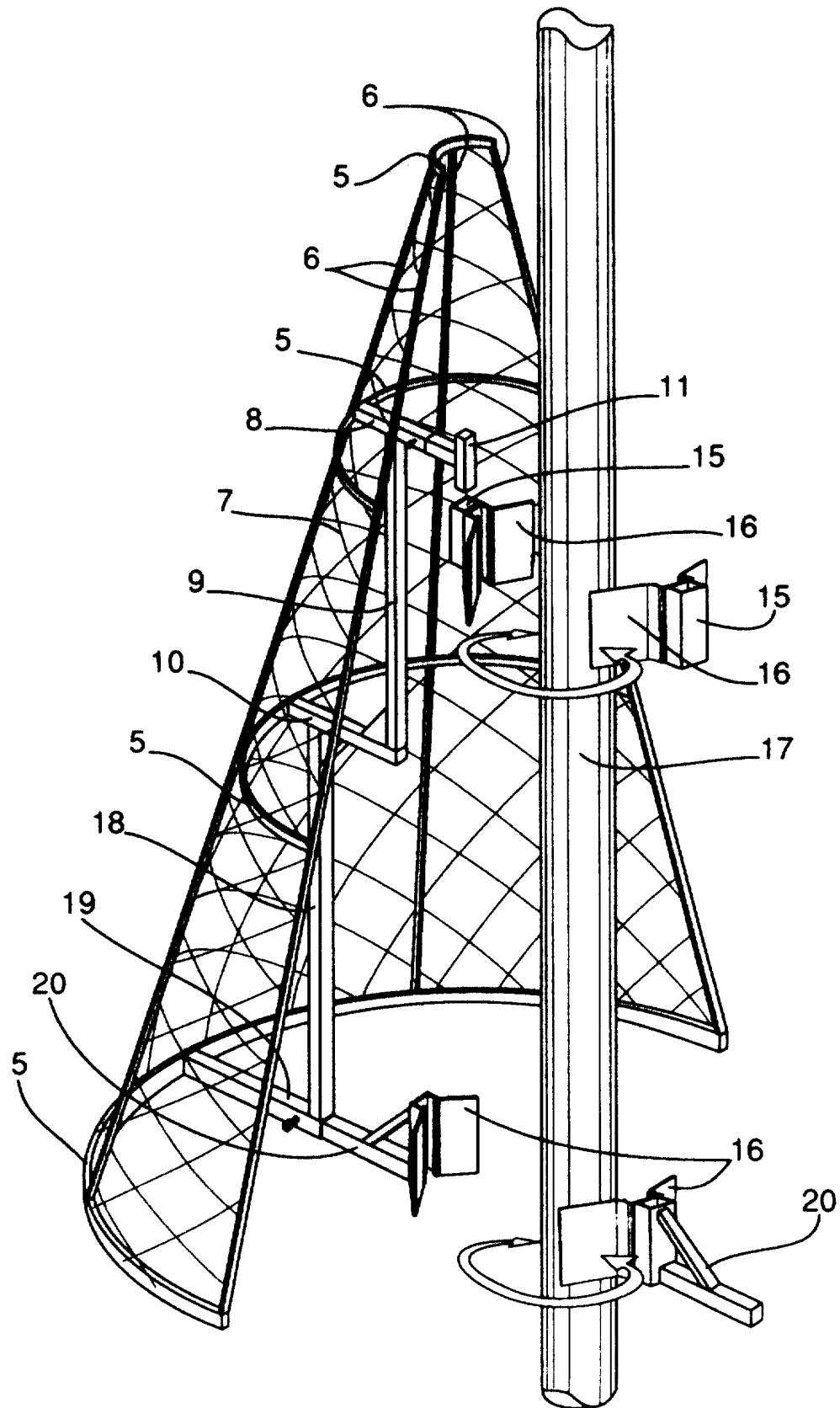


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 00 40 1120

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	EP 0 823 987 A (GILLET) 18 février 1998 (1998-02-18) * figure 3 *	1	A47G33/06
A	US 5 212 898 A (DINAN ET AL.) 25 mai 1993 (1993-05-25) * figure 1 *	1	
A	US 4 620 270 A (LAAKSO) 28 octobre 1986 (1986-10-28) * figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47G A47F G09F A01G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		12 juillet 2000	Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1120

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-07-2000

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0823987	A	18-02-1998	FR 2752359 A	20-02-1998
US 5212898	A	25-05-1993	AUCUN	
US 4620270	A	28-10-1986	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82